

Les chamois verts
Club valentinois de randonnée pédestre
56, Rue Maréchal Ney 26000 Valence
Tél : 04 26 52 51 71

Site : www.chamois-verts.fr

Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue Richelieu 75002 PARIS

Comité départemental Drôme
Maison des bénévoles du sport Drôme Ardèche
71 rue Latécoère 26000 Valence
Tél : 04 75 75 47 83

Site : www.drome.ffrandonnee.fr

Garantie financière: Groupama 8-10, rue d'Astorg – 75008 PARIS

FICHE SÉJOUR D'INFORMATION PRÉALABLE CONDITIONS DE VENTE

Séjour strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation

Valence le : 19/04/2019

Massif du Devoluy
LUS LA CROIX HAUTE (26)
Vendredi 13 au dimanche 15 Septembre 2019
Niveau 4 séjour en étoile
Animateur responsable : Fanfan Bouvarel

PROGRAMME :

1° jour : Transfert Valence – Lus la Croix Haute
Serre Long et Vallon des Aiguilles par le col des Aiguilles.
2° jour : Tête de Vallon Pierra par le col du Lauzon.
3° jour : Pic de l'Aigle par la Crête de cote Belle.
Retour Valence en fin d'après midi
Altitude maxi du séjour : Tête de Vallon Pierra : 2515 m

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision de l'animateur responsable en fonction des divers paramètres: conditions climatiques et condition physique des participants.

HÉBERGEMENT:

CAMPING Champ la Chèvre à LUS LA CROIX HAUTE (26) tel 04 92 58 50 14
Au choix : Sous votre tente que vous aurez apporté.
ou formule « coco » pour 4 personnes (30 € par personne) avec réservation.
Chacun réglera son hébergement sur place.

ORGANISATION :

- Prévoir 2 pique-niques dans le sac à dos
- les repas du soir / petits déjeuner peut être partagés (à s'entendre) .
- Prévoir drap sac et duvet pour la formule « sous tente ».

DÉPLACEMENTS :

- Covoiturage sur la base de 4 personnes/voiture
- Itinéraire : Valence (place Dunkerque) - Lus la croix haute
- Distance : 250 km aller/retour sans péage

Séjour Co-organisé entre les chamois verts et le CDRP de la Drôme qui bénéficie de l'extension immatriculation tourisme de la fédération Française de Randonnée pédestre. N° IMO75100382

Pièces jointes ou téléchargeables sur notre site internet: Conditions générales de vente, notice info préalables et doc liés aux assurances optionnelles.

BUDGET DU SÉJOUR :

COÛT DU SÉJOUR : 10 € (Hors options et covoiturage)	
Ce prix comprend:	
10,00 €	Frais d'organisation
Ce prix ne comprend pas:	
20,00 € (environ)	Dédommagement des personnes ayant pris leur véhicule (sur la base de 4 personnes/voiture).
	Frais d'alimentation et de boissons pic nic 10€ par jour environ
	Assurance annulation et interruption/bagages (Le règlement se fait au moment de l'inscription)
	D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris

LES ASSURANCES ANNULATION et INTERRUPTION. Il n'y a pas d'assurance annulation pour ce séjour.

INSCRIPTION :

Nombre de participants : Minimum.8... Maximum.12..

Les inscriptions se feront du 19 Avril au 21 Juin 2019 soit au club aux horaires des permanences soit par internet (assoconnect).

Attention : Si l'effectif des inscrits n'atteint pas 8 personnes avant le 21 Juin 2019 le séjour sera annulé et les personnes inscrites prévenues et remboursées.

Merci de vous munir impérativement de votre n° de licence et de votre règlement.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, 8 jours après la date de parution de la fiche séjour, une commission de séjours statuera. Les personnes non retenues seront inscrites sur liste d'attente, et le montant de leur inscription, leur sera rendu.

ÉCHEANCIER DES VERSEMENTS AU CLUB :

10,00 €	A l'inscription	Seul le versement de cette somme vaudra inscription définitive : Frais d'organisation : 10 €
Solde	Sur place	L'hébergement sera réglé directement au camping

DÉSISTEMENT : Les frais d'organisation (10€) ne sont pas remboursables.

RÉUNION DE PRÉPARATION :

La date vous sera communiquée ultérieurement.

Obligatoire pour tous les participants

ATTENTION : Testez-vous au cours des sorties du club : L'animateur d'un séjour est en droit de ne pas vous accepter si vous n'avez pas le niveau.

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS:

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel"